

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 12 janvier 2016 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
trois (3) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10352)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux pour 2016
5. Fixation des salaires pour l'an 2016
6. Renouvellement d'adhésion à l'ADMQ pour 2016
7. Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal pour 2016
8. Acceptation refinancement règlements # 436-2010 et 437-2010
9. Refinancement règlements # 436-2010 et 437-2010
10. Appui à l'évènement cycliste Grand Fondo MSA 2016
11. Appui à l'évènement cycliste du Grand défi Pierre Lavoie
12. Nomination représentant des citoyens – Comité de vigilance du site
13. Remplacement garde de déneigement
14. Acceptation des états financiers 2014 de l'OMH
15. Correspondance et divers
16. Paiement des comptes
17. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10353)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 7 décembre 2015 ainsi que celles des sessions spéciales du 15 décembre 2015 et du 7 janvier 2016 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, fait un résumé de l'étude déposée par une firme indépendante sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ. Il invite les gens à une rencontre d'information publique qui aura lieu en février à la MRC concernant cette étude.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que, depuis les premières neiges, l'achalandage sur les sentiers de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc. est très importante. Un nouveau plan de l'accueil a été déposé et sera soumis au Conseil d'administration pour approbation. Lorsqu'approuvé, un appel d'offres sera lancé.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, donne un résumé des interventions de la Sûreté du Québec et des pompiers et signale que, sur le territoire de la Municipalité, c'est assez tranquille.

4. DÉPÔT DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2016

La Loi oblige les élus municipaux à déclarer leurs intérêts pécuniaires annuellement. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier a, à cet effet, remis le formulaire à remplir lors d'un atelier de travail.

Les membres du Conseil municipal remettent donc, lors de cette assemblée, au Directeur général et Secrétaire-trésorier, les formulaires dûment remplis.

Ces formulaires seront déposés aux archives pour référence future si nécessaire.

5. FIXATION DES SALAIRES POUR L'AN 2016 (Rés. # 10354)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

De fixer les salaires des employés municipaux pour l'année 2016 et ce, en fonction de la liste suivante :

M. Marc Lachance, Directeur général	61 182,73 \$ / an ;
Mme Sylvie Verreault	26,26 \$ de l'heure ;
M. Bruno Lachance, contremaître	24,92 \$ de l'heure ;
M. Daniel Fortin	21,49 \$ de l'heure ;
M. Patrice Verreault	19,38 \$ de l'heure ;
M. Réjean Verreault	14,18 \$ de l'heure ;
Mme Suzanne Tremblay	14,18 \$ de l'heure ;
Mme Chantal Rancourt	12,17 \$ de l'heure ;
Surveillance de l'écocentre	14,18 \$ de l'heure ;
Employés voirie et déneigement (surnuméraires)	18,14 \$ de l'heure ;
M. Jacques Labranche / Germain Duclos	640 \$ par semaine ;
M. Claude Fortin	640 \$ par semaine .

6. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ADMQ POUR 2016 (Rés. # 10355)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le renouvellement d'adhésion de monsieur Marc Lachance à titre de Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2016 au coût de 790,69 \$ incluant l'assurance et les taxes.

7. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016 (Rés. # 10356)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps comme membre de l'organisation Québec Municipal pour l'année 2016. Les frais d'adhésion sont au coût de 280 \$ plus taxes.

8. ACCEPTATION – REFINANCEMENT

Règlements # 436-2010 et 437-2010 (Rés. # 10357)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2016 au montant de 828 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt # 436-2010 et 437-2010. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

101 500 \$	2,47 %	19 janvier 2017
104 200 \$	2,47 %	19 janvier 2018
107 200 \$	2,47 %	19 janvier 2019
110 000 \$	2,47 %	19 janvier 2020
405 400 \$	2,47 %	19 janvier 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

9. REFINANCEMENT

Règlements # 436-2010 et 437-2010 (Rés. # 10358)

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps souhaite emprunter par billets un montant total de 828 300 \$:

<i>Règlement #</i>	<i>Pour un montant de :</i>
436-2010	149 700 \$
436-2010	133 200 \$
437-2010	134 000 \$
437-2010	411 400 \$

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q.c. D-7) qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps aura, le 18 janvier 2016, un montant de 828 300 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 280 200 \$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements # 436-2010 et 437-2010 ;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billets au montant de 828 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt # 436-2010 et 437-2010 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

Que les billets soient datés du 19 janvier 2016.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	101 500 \$
2018	104 200 \$
2019	107 200 \$
2020	110 000 \$
2021	113 100 \$
2021	292 300 \$ (à renouveler)

Que, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 19 janvier 2016, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement # 437-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps emprunte 828 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel d'un (1) jour au terme original des règlements.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

10. APPUI À L'ÉVÈNEMENT CYCLISTE GRANFONDO MSA 2016 (Rés. # 10359)

Considérant que l'organisation GrandFondo MSA désire tenir un grand événement cycliste sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré le 17 juillet 2016 ;

Considérant qu'un des trajets, dont le départ est le Mont-Ste-Anne, utiliserait principalement l'avenue Royale sur une bonne partie de la MRC et les rangs St-Léon et St-Elzéar dans la municipalité de Saint-Tite-des-Caps et qu'il requiert l'appui de chacune des municipalités et villes du territoire de la MRC ;

Considérant que l'organisation de cet événement a confirmé qu'il n'y aurait pas d'entrave majeure à la circulation et que la sécurité autant des cyclistes que des usagers de la route serait assurée en tout temps ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps donne son appui et offre sa collaboration pour la portion qui touchera la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour l'événement cycliste GrandFondo MSA qui sera tenu le 17 juillet 2016.

11. APPUI À L'ÉVÈNEMENT CYCLISTE LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE (Rés. # 10360)

Considérant que l'organisation du Grand Défi Pierre Lavoie, pour son édition de 2016, a prévu un trajet qui passera par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps le 17 juin 2016 ;

Considérant que, pour ce trajet, l'organisation de cet événement majeur a besoin de l'appui et la collaboration de la Municipalité ;

Considérant l'importance que le Grand Défi Pierre Lavoie a pour toute la population autant de Saint-Tite-des-Caps que partout au Québec, depuis de nombreuses années ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps donne son appui et offre toute sa collaboration à l'organisation du Grand Défi Pierre Lavoie pour le trajet qui passera par la Municipalité le 17 juin 2016.

12. NOMINATION REPRÉSENTANT DES CITOYENS
Comité de vigilance du site d'enfouissement (Rés. # 10361)

Considérant que madame Hélène Gravel a remis sa démission comme représentante des citoyens sur le Comité de vigilance du site d'enfouissement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps nomme monsieur Robert Caron comme représentant des citoyens sur le Comité de vigilance du site d'enfouissement et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

13. REMPLACEMENT GARDE DE DÉNEIGEMENT (Rés. # 10362)

Considérant que, par la résolution # 10302, le Conseil municipal avait engagé monsieur Jacques Labranche, à contrat, comme employé affecté à la garde de déneigement ;

Considérant que, le 8 janvier dernier, monsieur Labranche a avisé, par écrit, le Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité qu'il désirait mettre fin à son emploi ;

Considérant qu'il est important de remplacer monsieur Labranche pour garder deux (2) employés affectés à la garde de déneigement ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier afin de lui trouver un remplaçant ;

Considérant la recommandation que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a faite au Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, est autorisé à procéder à l'embauche de monsieur Germain Duclos pour effectuer la garde de déneigement pour le reste de la saison hivernale 2016 et ce, aux mêmes conditions déjà établies par le Conseil lors de l'embauche initiale à l'automne 2015. Monsieur Germain Duclos remplacera donc monsieur Jacques Labranche qui a quitté volontairement son poste et ce, à compter du 10 janvier 2016.

14. ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 DE L'OMH
(Rés. # 10363)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

D'accepter les états financiers de l'année 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Tite-des-Caps tels que déposés au Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité par le Directeur de l'OMH, le 7 janvier 2016.

15. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Un paiement du MDDELCC en guise de redevances sur les matières résiduelles pour 2015.
- Une copie de la nouvelle entente de la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré.
- Un accusé réception de la résolution de la Municipalité au sujet du projet de loi # 56 concernant le lobbysme des organismes à but non lucratif (OBNL).
- Les résolutions # C-2015-93 et C-2015-94 de la CMQ concernant des modifications à son Plan d'aménagement et de développement.
- Le rapport annuel des activités des services de sécurité incendie pour l'année 2014, réalisé par la MRC de La Côte-de-Beaupré.
- Le rapport mensuel de petite caisse des mois de novembre et de décembre de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2015 des membres de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le rapport mensuel de décembre sur les interventions du service sécurité incendie de la Municipalité.

16. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10364)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de décembre 2015 et totalisant la somme de 64 090,18 \$.

Salaires

Pér. du 06/12 au 12/12	15 322,24 \$	Pér. du 13/12 au 19/12	6 584,24 \$
Pér. du 20/12 au 26/12	6 742,67 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10365)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 57.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier